



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### **Proposition d'attribution d'une aide aux victimes de l'ouragan Matthew**

#### **Rapport n° CP/2016/566**

#### **Service gestionnaire :**

A620 - Direction des services de l'Assemblée

#### Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix-Rouge Française pour contribuer à l'aide apportée aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti.

L'ouragan Matthew, l'un des plus violents qu'aient connu les Caraïbes ces dix dernières années, s'est abattu le 4 octobre 2016 sur la pointe sud d'Haïti.

Il a provoqué de très importantes inondations, engendrant des dégâts énormes au niveau des habitations et des infrastructures. Plusieurs centaines de personnes sont mortes et des dizaines de milliers de personnes sont sans abri.

Trois mille volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne se tiennent prêts à participer aux missions d'évaluation, de sensibilisation et d'évacuation dans le sud. Des kits d'hygiène et de cuisine sont pré-positionnés aux Cayes pour 400 familles.

Dans l'immédiat, il y a urgence à intervenir afin de répondre aux besoins humanitaires croissants, en procédant à la chloration des points d'eau afin de prévenir les nouvelles flambées de choléra que les inondations risquent d'amplifier. La Croix-Rouge Française souhaite également renforcer son action dans la prévention de l'insécurité alimentaire exacerbée par la catastrophe.

Fidèle à sa mission de solidarité, le Département du Bas-Rhin a été amené à plusieurs reprises à manifester sa solidarité à l'égard des victimes de catastrophes naturelles dans le monde.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la délégation régionale d'Alsace-Lorraine de la Croix-Rouge Française une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, destinée à faire face aux besoins urgents des populations sinistrées.

Le crédit nécessaire fera l'objet d'un prélèvement sur l'enveloppe budgétaire "dépenses imprévues" pour abonder, à hauteur de la subvention votée, la ligne de crédit 15438 "coopération décentralisée – aides exceptionnelles" (imputation 65-6574-023).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de manifester sa solidarité à l'égard des populations victimes de l'ouragan Matthew en Haïti, et d'attribuer à ce titre à la délégation régionale d'Alsace Lorraine de la Croix-Rouge Française, une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.*

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY